

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 013-211300157-20240415-24_02_41-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.41

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	24
Pouvoirs	9

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Stéphane PIERRACCINI (départ Délibération n°24.02.25), Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
CRÉATION D'UN
POSTE TEMPORAIRE
POUR FAIRE FACE À
UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER
D'ACTIVITÉ

L'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique permet aux collectivités de pouvoir recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité de six mois maximum pendant une même période de douze mois consécutifs.

Compte tenu des besoins au service Sports et Culture, en prévision de la période estivale, il est proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Un poste temporaire d'**agent de surveillance en forêt**, à temps complet, en référence au grade d'**Adjoint Territorial d'Animation**, de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période de deux mois, afin d'assurer l'encadrement des jeunes bénévoles en VTT.

Il est également proposé de pouvoir recruter un agent contractuel sur ce poste selon les modalités de recrutement et de rémunération suivantes :
Expérience professionnelle souhaitée : 10 ans
référence à l'indice du premier échelon du grade de recrutement.
Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur cette création de poste temporaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret N° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE la création du poste présenté ci-dessus pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.